Nº 53
Avril
2020

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

www.valcourt.ca

L'Informateur

Le journal **Municipal** et **Communautaire** de **Valcourt**

ÇA VA BIEN ALLER!

La gestion des déchets en temps de crise:

- C'est le retour de la collecte du compost hebdomadaire à compter du 10 avril;
- L'ouverture de l'écocentre occasionnel de Valcourt est reportée à une date qui vous sera communiquée plus tard;
- La collecte des Résidus Domestiques Dangereux (RDD), prévue le 2 mai, est reportée à une date ultérieure, qui vous sera communiquée en temps et lieu;
- Pour le moment, la collecte des gros rebuts est maintenue, le 10 juillet;
- Pour le moment, nous vous demandons de ne pas vous rendre aux conteneurs de verre pour y déposer votre verre. Conservez-le ou, au besoin, déposez-le dans le bac bleu;
- Le site de dépôt de branche, sur la rue Carpentier, n'est pas accessible pour le moment.

L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

Sommaire

Vie Municipale 3-13

Avis Public
Échéance de taxes
Consultation Écrite
Départ à la retraite et nouvelle trésorière
Prévention incendie

Sécurité Civile 13

La semaine de la Sécurité Civile

Vie Scolaire 14

L'Odyssée en Bref
Chroniques de La Chanterelle

Vie Communautaire 15-17

Offre d'emploi
Jardins communautaires

Vie Culturelle 18

Centre Culturel
Ciné-Club
Musée

Sport & Loisirs 19-24

Les Fleurons du Québec
Piscine et Camp de Jour
Bénévoles recherchés

Mensuel d'information édité par la **Ville de Valcourt**
Directrice de publication : Manon Beauchemin
Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron
Maquette : évoé! 450 521-8291
Courriel :ville.valcourt@valcourt.ca
Si vous ne recevez pas ***L'Informateur***, contactez le 450 532-1338

L'agenda de Valcourt

Compte tenu des circonstances, les activités de la Ville sont en pause. Nous vous reviendrons avec la liste des activités offertes dès que nous pourrons rouvrir nos infrastructures.

Merci de votre compréhension!

L'Hôtel de Ville est FERMÉ

Seuls les services essentiels sont maintenus

Contactez-nous par téléphone au 450 532-3313 ou par courriel au ville.valcourt@valcourt.ca

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville	:	1155, rue St-Joseph, Valcourt J0E 2L0
Aréna	:	1111, boul. des Cyprès, Valcourt J0E 2L0
Lundi au jeudi	:	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	:	8 h 30 à 13 h
		(Après-midi sur rendez-vous seulement)
Téléphone	:	450 532-3313
Télécopieur	:	450 532-3424
Courriel	:	ville.valcourt@valcourt.ca

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Avis Public

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de Règlement 560-12 amendant le Règlement de zonage 560

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 06 avril 2020, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant : « Règlement 560-12 amendant le règlement de zonage 560 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 04 mai 2020, à 18h30 à la Salle du conseil de l'hôtel de Ville.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter l'usage d'habitation multifamiliale isolée (Maximum 3 logements) dans la zone R-10.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville de Valcourt au www.valcourt.ca sous l'onglet «À Propos» puis, «Documents Publics».

Ce projet comprend une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 07 avril 2020

Manon Beauchemin,

Greffière

Comptes de taxes et COVID-19

Bien que l'échéance du deuxième versement de taxes municipales soit prévu le 30 avril prochain, sachez que la Ville de Valcourt a choisi d'offrir un répit financier aux personnes et aux entreprises ayant subi une perte de revenus en raison de la crise sanitaire due au COVID-19. En effet, dans le but d'alléger la charge financière de nos citoyens, les dates d'échéance des versements ont été modifiées comme suit :

- Le versement initialement prévu le 30 avril 2020 est reporté au 30 juin 2020
- Le versement initialement prévu le 29 juin 2020 est reporté au 31 août 2020
- Le versement initialement prévu le 27 août 2020 est reporté au 27 octobre 2020

Le report des versements est naturellement offert à tous, cependant, nous rappelons que les taxes municipales sont la principale source de revenus de la Ville. Même si nous ne souhaitions pas mettre les gens touchés par la crise à découvert, nous avons tout de même besoin de liquidités. Certaines de nos dépenses sont fixes et ne peuvent pas être reportées, comme les salaires des employés offrant des services essentiels, les frais relatifs au traitement des eaux ou à la collecte des déchets, etc. Nous comptons sur l'honnêteté et l'intégrité des gens pour que ceux qui n'ont pas subi de perte de revenus et qui sont en mesure de faire les versements à la date prévue initialement, n'utilisent pas ce privilège alors qu'ils n'en ont pas besoin.

Pour ceux et celles qui ont déjà remis des chèques postdatés à la Ville, ils seront encaissés à la date indiquée à moins d'avis de votre part. Il est à noter que nous devons recevoir l'avis au moins 2 jours ouvrables avant l'encaissement pour pouvoir procéder au report du chèque. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé et la Ville n'assumera aucun frais qui pourrait vous être facturé pour un chèque sans provisions.

Pour faire reporter l'encaissement de votre chèque, communiquez avec nous par courriel au ville.valcourt@valcourt.ca ou composez le 450 532-1357 et laissez un bref message mentionnant votre nom, l'adresse touchée par les taxes et précisez que vous souhaitez reporter des chèques postdatés. Si vous aviez programmé des virements automatiques, il est de votre responsabilité d'en modifier la date via votre institution bancaire. Il est à noter qu'aucun remboursement ne sera émis pour les taxes déjà payées en totalité.

Consultation écrite

Projet de règlement « 559-4 amendant le règlement 559 – Plan d'urbanisme »
Projet de règlement « 560-11 amendant le règlement de zonage 560 »

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Valcourt a été obligée d'annuler l'assemblée publique de consultation des projets de règlements suivants :

« Règlement 559-4 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme »

« Règlement 560-11 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a adopté ces projets de règlements lors d'une séance tenue le 9 mars 2020.

Par l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal sont suspendue. La Ville peut remplacer la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Lors de la séance du 6 avril 2020, le Conseil municipal a désigné comme prioritaire, par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, les démarches d'adoption des présents projets de règlements. Les présents projets de règlements est nécessaire afin de permettre, à Bombardier Produits Récréatifs (BRP), de nouvelles possibilités d'utilisation de son site du Centre de recherches..

Contenu des projets de règlements

Le projet de règlement numéro 559-4 a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même une partie de l'aire d'affectation agricole, sur le lot 3 926 254, de façon à se juxtaposer sur le périmètre d'urbanisation;

Situation actuelle :

Situation proposée :

- D'actualiser le plan VALV-010-A01, en tenant compte des modifications apportées à la représentation cartographique des cours d'eau et des lots entre le 7 mai 2012 et le 9 mars 2020. Le plan VALV-010-A01 réédité est disponible pour consultation sur le site Internet valcourt.ca;

Le projet de règlement numéro 560-11 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin:

- D'agrandir la zone I-1 à même une partie de la zone A-2, sur le lot 3 926 254, de façon à se juxtaposer sur le périmètre d'urbanisation;

Suite page 5

Consultation écrite

Suite

Situation actuelle :

Situation proposée :

- D'actualiser le plan VALV-020-Z01, en tenant compte des modifications apportées à la représentation cartographique des cours d'eau et des lots entre le 7 mai 2012 et le 9 mars 2020. Le plan VALV-010-Z01 réédité est disponible pour consultation sur le site internet Valcourt.ca;

- De modifier le numéro de règlement faisant référence au Règlement sur les usages conditionnels, le règlement numéro 616 est entré en vigueur le 11 février 2020;

- D'ajouter l'usage autorisé Habitation unifamiliale isolée dans la zone CV-2.

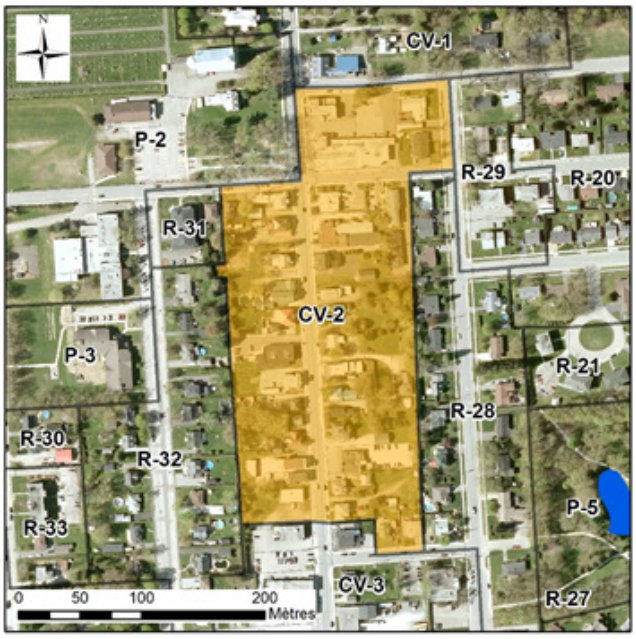

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet Valcourt.ca. Jusqu'au 30 avril 2020, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : manon.beauchemin@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-008, la procédure de remplacement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes dans l'adoption des présents projets de règlements sont :

1. Date limite de la consultation écrite : 30 avril 2020;
2. Adoption des règlements : 4 mai 2020;
3. Avis public annonçant la possibilité de faire une demande d'étude de conformité à la Commission municipale du Québec : à partir du 5 mai 2020;
4. Date limite pour déposer une demande à la Commission municipale du Québec : 30 jours suivants la publication de l'avis public;
5. Approbation du règlement par la MRC et émission du certificat de conformité: avant septembre 2020;
6. Publication de l'entrée en vigueur du règlement et publication dans un avis public.

Avis public

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement «559-4 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 559-4 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme »

Par l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal sont suspendue. La Ville peut remplacer la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Lors de la séance du 6 avril 2020, le Conseil municipal a désigné comme prioritaire, par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, les démarches d'adoption du présent projet de règlement. Ce projet de règlement est nécessaire afin de permettre, à Bombardier Produits Récréatifs (BRP), de nouvelles possibilités d'utilisation de son site du Centre de recherches.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin:

- D'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même une partie de l'aire d'affectation agricole, sur le lot 3 926 254, de façon à se juxtaposer sur le périmètre d'urbanisation;
- D'actualiser le plan VALV-020-Z01, en tenant compte des modifications apportées à la représentation cartographique des cours d'eau et des lots entre le 7 mai 2012 et le 9 mars 2020;

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet Valcourt.ca. Jusqu'au 30 avril 2020, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : manon.beauchemin@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville. Conformément à l'arrêté numéro 2020-008, la procédure de remplacement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 07 avril 2020

Manon Beauchemin, Greffière

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement «560-11 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant : « Règlement 560-11 amendant le règlement de zonage 560 »

Par l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal sont suspendue. La Ville peut remplacer la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Lors de la séance du 6 avril 2020, le Conseil municipal a désigné comme prioritaire, par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, les démarches d'adoption du présent projet de règlement. Ce projet de règlement est nécessaire afin de permettre, à Bombardier Produits Récréatifs (BRP), de nouvelles possibilités d'utilisation de son site du Centre de recherches.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone I-1 à même une partie de la zone A-2, sur le lot 3 926 254, de façon à se juxtaposer sur le périmètre d'urbanisation;
- D'actualiser le plan VALV-020-Z01, en tenant compte des modifications apportées à la représentation cartographique des cours d'eau et des lots entre le 7 mai 2012 et le 9 mars 2020;
- De modifier le numéro de règlement faisant référence au Règlement sur les usages conditionnels;
- D'ajouter l'usage autorisé Habitation unifamiliale isolée dans la zone CV-2.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet Valcourt.ca. Jusqu'au 30 avril 2020, vous êtes invités à formuler vos questions et commentaires en lien avec le projet de règlement à l'une ou l'autre des adresses courriels suivantes : manon.beauchemin@valcourt.ca ou inspecteur@valcourt.ca, ou par courrier déposé dans la chute à paiement de l'hôtel de ville.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-008, la procédure de remplacement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Valcourt, ce 07 avril 2020

Manon Beauchemin, Greffière

Bonne retraite Paul!

Après 38 ans de services à titre de trésorier, pour la Ville de Valcourt, monsieur Paul Roy tirera sa révérance au cours du mois d'avril. Nous tenions à le remercier chaleureusement d'avoir consacré presque l'entièreté de sa carrière au maintien de la santé financière de la Ville. Il aura été le mentor de plusieurs maires débutants et sa mémoire des dates et événements aura dénoué plusieurs dossiers épineux! Pince sans rire hors pairs, sa répartie tranchante nous manquera assurément.

Paul, nous te souhaitons une retraite à la hauteur de tes attentes. Bonne chance avec tes projets et sache que la porte de l'Hôtel de Ville sera toujours ouverte pour toi!

Nouvelle trésorière à la Ville de Valcourt

Suite à l'annonce du départ à la retraite du trésorier monsieur Paul Roy, la Ville de Valcourt a le plaisir de vous annoncer la nomination de madame Jocelyne Nadeau au poste de trésorière.

Sa formation et son expertise diversifiée dont la finance/comptabilité lui permettront de prendre la relève à la Trésorerie, Madame Nadeau est entrée en poste le 9 mars dernier. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions!

Ne jetez pas vos lingettes désinfectantes dans les toilettes!

Avec la pandémie qui touche actuellement notre belle planète, plusieurs d'entre vous utilisez en grande quantité les lingettes désinfectantes de type "Lysol". Sachez que ces lingettes n'ont pas la même conception que le papier hygiénique et qu'elles causent de graves dommages aux installations de l'usine de traitement des eaux usées, lorsque jetées dans les toilettes. **Même si le fabricant indique sur l'emballage que la lingette peut être jetée dans les égouts, nous vous demandons d'en disposer dans un sac poubelle fermé.** Rappelez-vous que graves dommages riment avec coûts élevés de réparation!

Nous notons une augmentation du rejet de ce type de lingettes qui causent actuellement des blocages des pompes dans plusieurs municipalités. Nous vous prions de jeter vos lingettes dans la poubelle (non, non, elles ne se compostent pas et ne se recyclent pas non plus!). Il en va de même pour les lingettes pour bébé, les masques chirurgicaux et les gants de protection.

Merci de votre collaboration!

Parcs et infrastructures fermés

Avec les températures clémentes des derniers jours, certains d'entre vous pourraient être tentés d'amener les enfants dans les modules au parc, sur les infrastructures sportives extérieures ou tout simplement d'aller y rencontrer des amis. Bien que l'idée de faire dépenser de l'énergie à vos enfants dans un module de jeux, de faire une partie de tennis ou de retrouver vos amis pour une jasette puissent être attrayantes, la Ville de Valcourt vous demande de ne pas utiliser ses installations qui sont **fermées** jusqu'à nouvel ordre. En effet, nous n'avons pas les ressources humaines et matérielles pour empêcher complètement l'accès à celles-ci, mais nous comptons sur votre gros bon sens pour ne pas les utiliser. Si vous choisissez de prendre le risque et d'y aller tout de même, il faut savoir que la Ville n'endossera aucune responsabilité en cas de contamination au COVID-19.

De plus, la fréquentation des infrastructures fermées est passible d'une amende salée si vous êtes repéré par un policier.

Puisque les parcs et places publiques appartenant à la Ville sont fermés au public, aucune désinfection des surfaces n'est faite et aucun entretien n'y est réalisé pour le moment. Nous avons apposé des rubans jaunes et des affiches à certains endroits stratégiques pour rappeler aux utilisateurs qu'il est, pour le moment, interdit d'utiliser les infrastructures de la Ville. Dans le but de limiter la tentation, les bancs et les tables à picnics ne seront pas installés tant que le confinement ne sera pas terminé.

Merci de votre collaboration habituelle!

Les rassemblements sont interdits partout au Québec, tout comme dans les parcs de la Ville de Valcourt. Nous vous prions d'éviter de vous rendre sur les places publiques appartenant à la Ville.

Eau potable et COVID-19

Avec la pandémie actuellement en vigueur, plusieurs citoyens craignent une contamination de l'eau potable par le COVID-19.

Comme vous le savez, le COVID-19 est une infection causée par le virus SARS-CoV-2, le petit dernier de la famille des Coronavirus. Bien qu'il soit très contagieux, ce virus est très sensible aux effets du chlore, élément chimique utilisé dans le processus de traitement à l'usine de production d'eau potable du lac Bowker. Une seconde étape de traitement vient compléter la désinfection de l'eau brute, les ultraviolets.

Cette chloration de l'eau brute, jumelée d'un traitement aux ultraviolets, permet la désactivation de tous les virus, dont le SARS-CoV-2 (Selon les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Web de l'Institut national de santé publique au:

https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/eau-potable-eau-baignade

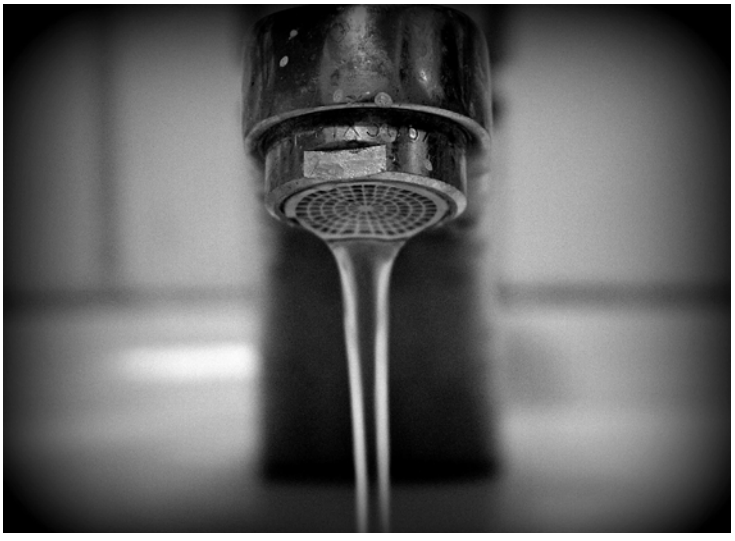

Retour des collectes hebdomadaires du Compost

C'est à compter du vendredi 10 avril que la collecte hebdomadaire des matières compostables (bac brun) débute! Voici un petit rappel de ce que vous pouvez y mettre ou non!

Prenez note que, bien qu'habituellement les mouchoirs soient destinés au compost, pour le moment, nous vous demandons de les déposer dans le sac à ordures fermé.

Également, il est à noter que compte tenu de la période de dégel et des limites de poids des camions à cette époque de l'année, il est possible que la collecte s'étende sur 2 jours. Ainsi, si votre bac n'est pas vidé le vendredi, laissez-le en place, le camion repassera le lundi. Si toutefois il n'est toujours pas passé le mardi, communiquez avec nous au 450 532-1338.

Marc Tétrault,
Contremaître des travaux publics
450 532-1352

Levée de l'interdiction de stationner dans les rues le 31 mars

Le stationnement de rue est maintenant permis en tout temps, sauf si la signalisation l'interdit. Nous demandons toutefois votre collaboration pour éviter de vous stationner dans la rue lors des tempêtes de neige. Également, les jours de collectes, faites attention à ne pas nuire au ramassage des bacs par le camion à pince. Ne vous stationnez pas devant ou trop près d'un bac! À titre de rappel, le stationnement sur rue est public et il appartient donc à tous. Si aucune contrainte n'est indiquée, il peut être utilisé en tout temps, par tout le monde en respectant toutefois les entrées de cour.

Interdiction de laver l'entrée de cour avec le boyau d'arrosage

Nous vous rappelons que selon règlement #***569 sur la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable***, il est strictement interdit de faire fondre la neige ou la glace avec le boyau d'arrosage. Cette interdiction s'étend également au nettoyage de votre entrée de cour en dehors de la plage s'entendant du 1er avril au 15 mai et ce, si c'est absolument nécessaire. L'utilisation du balai est à privilégier. Finalement, le balayage de votre pelouse, pour retirer les résidus de sablage, ne doit pas être fait avec l'eau potable du réseau d'aqueduc.

Balayage des trottoirs et des rues

Puisque la température le permet, le service des travaux publics a déjà débuté le balayage des trottoirs et des rues et la tâche se poursuivra jusqu'à la fin de la période de dégel, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

Pourquoi attendre la fin de la période de gel ?

Vous noterez que certaines rues seront nettoyées, alors que pour d'autres, nous attendrons la fin de la période de dégel. Les balais de rue, lorsqu'ils circulent sur le réseau routier, remplissent leur réservoir de l'abrasif qui a été utilisé durant la saison hivernale. La charge du matériel accumulé peut endommager les bordures des rues plus fragiles. Sur certains tronçons de rue, un passage trop hâtif des balais de rue peut entraîner des problèmes structuraux tels que la présence de trous dans la chaussée, d'ornières, d'affaissements ou de soulèvements localisés (ventre de bœuf). Tous ces bris représentent des coûts additionnels de réparation pour les contribuables. Reporter le balayage des rues à risque à la fin de la période de dégel permettra de réduire les risques de bris de la chaussée.

Aussi, cette période de temps additionnelle permet à tous les citoyens de procéder au nettoyage de leur terrain, permettant aux abrasifs de s'accumuler en bordure des rues.

Afin d'éviter de passer à plusieurs reprises dans les rues, nous demandons votre collaboration afin de :

- Balayer votre terrain dès que possible;
- Ne pas entasser le sable en monticule, car nos équipements de balayage ne pourront pas le ramasser;
- Ne plus envoyer de résidus d'abrasif dans la rue lorsque les travaux de balayage seront terminés. Si vous deviez le faire, il vous faudra le ramasser et l'apporter à l'écocentre.

Prenez soin de vous assurer que les résidus ne se retrouvent pas dans les réseaux pluviaux, pour éviter des coûts supplémentaires pour l'ensemble des contribuables.

CHRONIQUE DE PRÉVENTION INCENDIE

Par : Claude Lemire Tpi

Régie intermunicipale de
Protection contre l'incendie de Valcourt
541 Avenue du Parc, Valcourt, Qc
(450) 532-1903
prevention@cooptel.qc.ca

Les visites de prévention et le COVID-19

Afin de réduire les risques de propagation du coronavirus, nous reportons nos visites résidentielles de vérification des avertisseurs de fumée. Cette importante activité de prévention nous tient à cœur et nous vous aviserons dès le début de ces dernières. Surveillez vos prochains bulletins municipaux, notre page Facebook ou celle de votre municipalité si celle-ci en possède une.

Quels sont les dangers d'utiliser l'huile de friture ?

Nous ne vous le rappellerons jamais assez, l'utilisation d'huile pour la friture dans un chaudron est dangereuse. Peu de gens savent que l'huile de cuisson prend feu d'elle-même lorsqu'elle atteint plus de 232^{0}C.

Dans un chaudron, si l'aliment est trop humide, l'huile trop chaude ou que le chaudron est trop petit, l'ébullition peut causer un débordement d'huile qui s'enflammera au contact de l'élément (rond) de la cuisinière, créant ainsi un incendie dans votre cuisine.

Pour éteindre un chaudron dans lequel de l'huile brûle, si c'est possible et ce sans vous mettre en danger, fermez l'alimentation du rond et glissez le couvercle du chaudron dessus afin d'étouffer les flammes, évacuez et composez le 9-1-1. Si votre chaudron a débordé et que le feu s'est repandu à la cuisine, évacuez et composez le 9-1-1.

L'utilisation d'une friteuse homologuée avec thermostat Intégré est la façon la plus sécuritaire de faire de la friture. Son thermostat maintient la température sous les 200^{0}C.

Pour plus de sécurité, vous pouvez également opter pour les frites au four ou celles des restaurants locaux, du département du prêt-à-manger de l'épicerie ou de certains dépanneurs.

Bien des gens associent à tort la friteuse uniquement aux frites. Ce petit électroménager est l'appareil le plus sécuritaire et tout désigné pour y faire vos fritures maison telles vos bâtonnets de poisson, vos beignes, votre poulet frit, etc. Inutile de vous mettre en danger avec un chaudron d'huile dont la température est difficile à contrôler !

Ramoner votre cheminée au printemps ?

Les ramoneurs disent tous qu'il est plus efficace et facile de nettoyer une cheminée dès l'arrêt de son utilisation. Le dépôt de créosote est frais et n'a pas eu le temps de capter tout l'humidité de l'été et de l'automne. Pensez-y, en plus ils sont tous beaucoup plus disponibles à cette période de l'année.

Permis de brûlage

N'oubliez pas qu'un permis de brûlage est nécessaire pour tous vos feux à ciel ouvert autres que les feux d'agrément contenus dans des installations conformes et conçues à cet effet. Demandez-le à votre bureau municipal, il est gratuit ! **Prenez note que pour le moment, tous les types de feux sont interdits.**

Nous vous invitons à aimer et partager la page Facebook «Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt» où d'autres conseils de prévention et informations y sont disponibles.

Gagnez GROS
en passant à la facture électronique!

Accédez à votre facture sur notre page *mon.cooptel.ca* et :

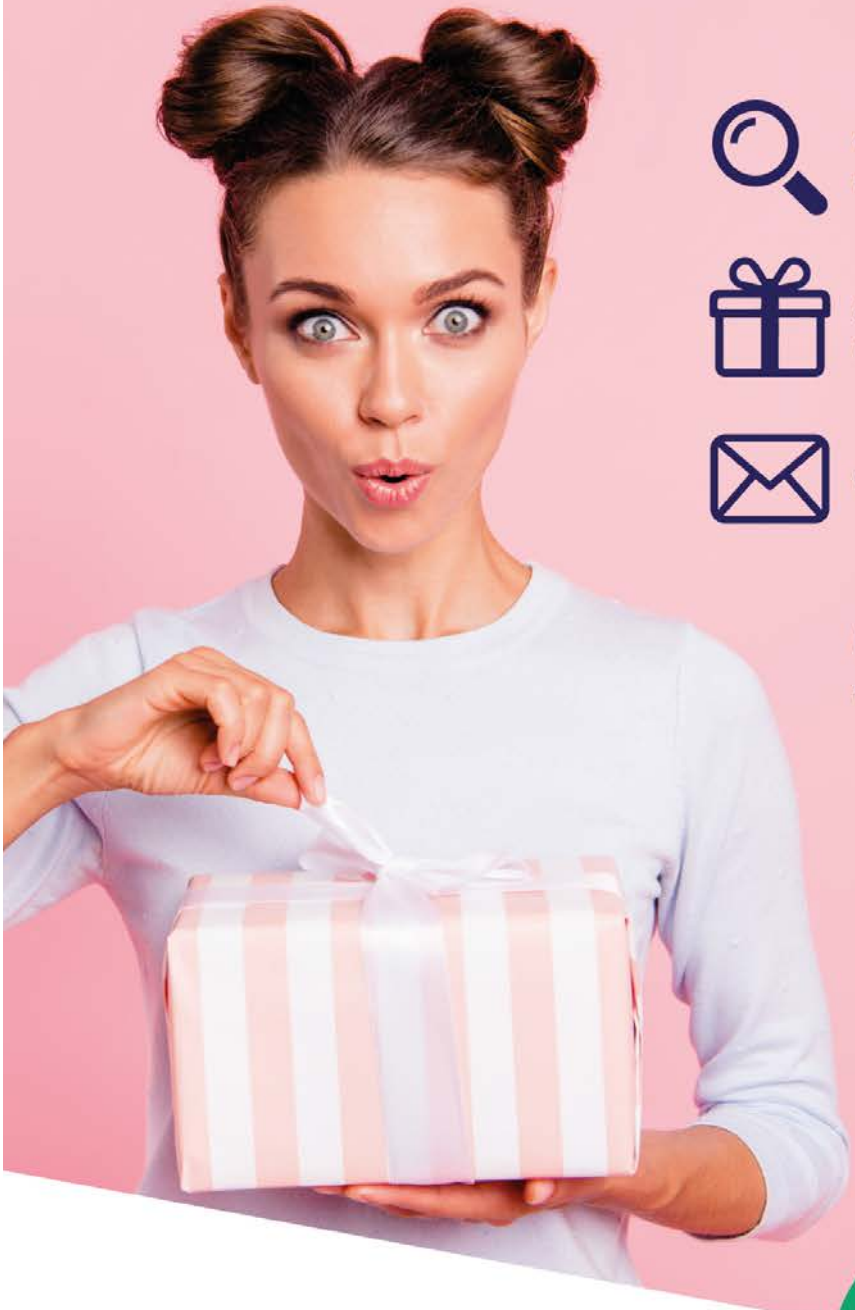

- consultez vos factures des 18 derniers mois
- accédez à des cadeaux et des concours exclusifs
- évitez les délais de poste

Qu'est-ce que vous attendez?

PENSEZ VERT,
PENSEZ COOPTEL!

Cooptel Explorer l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) **cooptel.ca**

SÉCURITÉ CIVILE

72 HEURES
VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

Semaine de la Sécurité civile

La *« Semaine de la sécurité civile »* prendra place la première semaine complète du mois de mai. Elle aura donc lieu du 3 au 9 mai 2020. Il s'agit d'une initiative de sensibilisation d'envergure nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996.

Mais pourquoi ?

Le concept de base est que la **sécurité civile** est l'ensemble des actions et des moyens mis en place à **tous les niveaux de la société** et que chacun des **citoyens** devrait se sentir concerné. Ce ne sont pas juste les municipalités qui doivent voir à se préparer, et ce, même si notre municipalité s'est dotée d'un plan de sécurité civile depuis plusieurs années.

En fait, la *Semaine de la sécurité civile* incite notre population à prendre trois mesures toutes simples afin qu'elle soit mieux préparée à faire face à divers types d'urgence, à savoir :

- Connaitre les risques
- Préparer un plan d'urgence
- Avoir une trousse d'urgence 72h.

Les liens Internet ci-dessous traitent de la Semaine de la SC au Canada et au Québec et expliquent comment se préparer :

www.preparez-vous.gc.ca

www.securitepublique.gouv.qc.ca (onglet sécurité civile)

Une des mesures est de disposer d'un niveau d'autonomie permettant aux citoyens de faire face au moins aux 72 premières heures d'un sinistre.

Il s'agit donc d'avoir des articles essentiels qui permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir pleinement en aide aux personnes sinistrées, ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir (électricité, télécommunications…).

Profitez-en donc pour vous préparer. *À vos trousses !*

Stéphane Bernier
Éducateur physique et responsable des sports, École secondaire l'Odyssée

Le sport interscolaire de l'Odyssée en bref !

Avec les mesure prises pour contrer le COVID-19 en mars, à l'instar de toutes les organisations sportives, les activités de l'Odyssée sont en veilleuse.

En badminton, le dernier tournoi de la saison prévu le 15 mars a été annulé. L'odyssée termine donc la saison avec deux bannières, soit celles de champions en benjamin féminin et en juvénile masculin. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avions pas encore la confirmation, mais les championnats régionaux et provinciaux seront vraisemblablement annulés également.

Même chose pour les compétitions de cheerleading qui devaient se tenir en mars (régionaux) et avril (provinciaux). On prévoyait aussi offrir du « futsal » (soccer en salle), du golf et du volley ball de plage en mai. On reporte le tout à l'an prochain.

Pour ce qui est du Grand défi Pierre Lavoie, l'organisation a aussi été dans l'obligation d'annuler tous ses événements. On reporte à l'an prochain. Avec nos commanditaires, la course 2021 est déjà financée. Merci à tous les gens impliqués.

Selon les directives gouvernementales, nous verrons si nous pouvons tenir les activités prévues en mai et juin, soit le tournoi de golf bénéfice, le spectacle des variétés, le gala méritas, le concert de l'ensemble jazz, la collation des grades et le bal des finissants de la première cohorte de secondaire 5 à l'Odyssée.

C'est une fin d'année bien triste pour toute la population. Souhaitons un dénouement positif imminent !

Les bonnes nouvelles de la Chanterelle

En cette période de crise, nous avons plus que jamais besoin de bonnes nouvelles. Pour l'instant, notre vie sociale et la vie scolaire des enfants sont entre parenthèses. Mais n'oublions pas que ce n'est que temporaire et que toutes ces belles activités de notre communauté reviendront. Dans cette chronique, je vous présente un compte-rendu de l'activité de cirque des élèves de la maternelle.

Pour une cinquième année consécutive, les élèves des deux classes de maternelle ont pu s'initier, cet hiver, à raison d'une fois par semaine, aux arts du cirque. Ces ateliers ont été animés par Alexandre Tessier, alias Alexo et Sarah Touchette, alias Bisha, des Productions Artista, une entreprise de production de spectacles, d'animations et d'ateliers de cirque basé à Maricourt. Cette activité a eu lieu aussi avec la collaboration des deux enseignantes des classes de maternelle, Amélie et Josée. Le 26 février dernier, les parents des élèves de la maternelle ont eu la chance d'assister à un spectacle de cirque et voir se transformer, pour leur plus grand plaisir, leurs enfants en funambules et jongleurs! Pour en apprendre plus sur les Productions Artista, ou pour faire une belle découverte concernant les ressources artistiques et culturelles de notre région, n'hésitez pas à aller consulter le site Internet : www.alexobisha.com.

Isabelle Rioux, pour l'OPP de la Chanterelle

CENTRE D'Action BÉNÉVOLE
VALCOURT ET RÉGION
Maison CoopTel

DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL/E

poste permanent à temps plein
régime de retraite
assurances collectives

OSBL offrant des services aux personnes et familles

Sous l'autorité du conseil d'administration et en fonction des mandats émis, la personne détient ces responsabilités : administration générale, planification, supervision, contrôle, évaluation des programmes et activités, promotion, relations extérieures et gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

EXIGENCES REQUISES :

- BAC du domaine social ou connexe et 3 ans d'expérience
- Connaissance du milieu communautaire autonome et du réseau de la santé et des services sociaux
- Capacité d'analyse des dossiers à traiter
- Sens de la planification et de l'organisation doublés d'un esprit de synthèse
- Capacité d'écoute des besoins du milieu et capacité à susciter la concertation
- Conscience des enjeux de l'action bénévole
- Bonnes aptitudes en communication et excellente maîtrise du français écrit et parlé
- Connaissance des outils informatiques et de la comptabilité

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le **18 mai 2020** à
cabver@cooptel.qc.ca
ou par la poste à Centre d'action bénévole Valcourt et Région
950, rue Saint-Joseph, Valcourt (Québec) J0E 2L0
www.cabver.org https://www.facebook.com/CABValcourt

Maison de la famille
Les Arbrisseaux

Bien que leurs activités soient suspendues pour une durée indéterminée, la Maison de la Famille les Arbrisseaux tient à préciser qu'ils sont là, si vous avez besoin d'aide. Vous pouvez communiquer avec eux au 819 628-0077.

Julie Lachance

(450) 532-5261

MASSAGES SPÉCIALISÉS :

- Kinésithérapie
- Massage thérapeutique
- Réflexologie
- Pressothérapie
- Vacuothérapie (ventouses)

Pour toute la famille : femme enceinte, bébé, enfant, ado, retraité

Studio Vicky
www.studiovicky.qc.ca
Vicky Bombardier
PHOTOGRAPHE

cell:819-574-1727

Sur rendez-vous
973 St-Joseph, Valcourt

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

Maison CoopTel

Les jardins communautaires

Le Centre d'Action Bénévole met à votre disposition des lots pour cultiver vos fruits et légumes.
Situés près du Parcourtois, les jardins communautaires sont disponibles pour tous les citoyens de la Ville de Valcourt, au coût de 20$ par lot de 8' X 15'. Les équipements nécessaires à la culture de vos aliments sont également compris, avec la location de votre parcelle de terre!
Pour obtenir de l'information ou pour réserver votre jardin pour l'été, contactez le Centre d'Action Bénévole au 450 532-2255.
Prenez note que les lots sont attribués en priorité aux locataires des HLM, aux locataires et ensuite, aux propriétaires de la Ville de Valcourt.

OPÉRATION VERRE-VERT
POUR DU VERRE 100% RECYCLÉ

Les conteneurs à verre plus utiles que jamais

Suite à la récente annonce de l'élargissement de la consigne, certains croiront que les conteneurs de verre que les quelques 54 municipalités ont installés pour leurs citoyens ne seront plus utiles. Il n'en n'est rien. L'application probable de la nouvelle consigne n'étant prévue qu'à l'automne 2022, nous demeurons en pleine crise de la récupération et du recyclage. Les citoyens déjà habitués à porter leur verre recyclable dans ces conteneurs pourront continuer à les remplir et ce, toujours à un rythme étonnement rapide. Ce seront des milliers de tonnes de verre de qualité qui seront sauvées de l'enfouissement et pourront être vraiment recyclées en contenants de verre.

Ne pas oublier le verre alimentaire

Une autre donnée est importante dans ce dossier. Il faut être conscient que les nouvelles consignes annoncées ne prévoient pas récupérer le verre issu des magasins d'alimentation, ce qu'on appelle le verre alimentaire. Or ces pots de confiture, moutarde, sauce à pâtes et autres du genre, constituent le verre clair le plus payant, valant parfois jusqu'à 3 fois la valeur du verre coloré. Les conteneurs à verre continueront donc, même après la probable installation de la nouvelle consigne, à recueillir ce verre clair de grande valeur qu'il ne faut plus jamais envoyer à l'enfouissement.

VERRE

OPÉRATION VERRE-VERT
POUR DU VERRE RECYCLÉ À 100%

facebook.com/operationverrevert

Gardons le contact!

Suivez le Centre culturel et le Musée sur Facebook, Instagram et abonnez-vous à nos infolettres.

Centre culturel Yvonne L. Bombardier

Accessibilité de la Bibliothèque à l'ère du Covid-19

Bien que le Centre culturel, dont la Bibliothèque, soit fermé pour une période indéterminée, voici quelques renseignements utiles sur la Bibliothèque :

- Tous les prêts ont été renouvelés jusqu'au 1er mai et il n'y aura aucuns frais de retard.
- Le personnel de la Bibliothèque ne pouvant se rendre sur place, la chute à livres est fermée pour une période indéterminée.
- Les mises de côtés seront conservées jusqu'à la réouverture de la Bibliothèque.
- Tous les documents retournés dans la chute à livres seront désinfectés par nos employés.
- Le service de prêts entre bibliothèques est suspendu jusqu'à la réouverture de la bibliothèque.
- Vous pouvez consulter votre dossier en ligne en tout temps à l'adresse suivante : http://ibistro-estrie.reseaubiblio.ca
- Les activités prévues en avril ont été annulées ou reportées à plus tard au cours de l'année.

Au plaisir de vous accueillir à la réouverture.

Emprunt de livres et de revues numériques

Bien que la bibliothèque soit fermée, vous pouvez toujours effectuer des prêts de livres ou de revues numériques. Vous pouvez emprunter de façon autonome jusqu'à 3 livres numériques en même temps. Le temps d'emprunt est de 21 jours. Après ce délai, le livre numérique expirera automatiquement, ce qui évite les frais de retard!

Retrouvez vos ancêtres grâce à MesAieux.com

Saviez-vous qu'en étant abonné à la Bibliothèque, vous avez accès gratuitement au site de généalogie québécoise MesAieux.com?

Celui-ci permet de faire un arbre généalogique en recherchant ses ancêtres du Québec et d'Amérique du Nord!

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Visitez le Musée dans le confort de votre salon

Vous aimeriez avoir un aperçu des installations du Musée tout en respectant la quarantaine? C'est possible grâce à notre visite virtuelle! Vous pourrez parcourir notre exposition permanente et découvrir tout ce qu'elle a à vous offrir! À voir sur notre site Web!

Un jeu pour apprendre en s'amusant à la maison

Saviez-vous que le Musée a son propre jeu en ligne ? Intitulé À toute allure pour la nature ! il vous permettra de mettre à profit votre sens de l'observation et votre débrouillardise pour poursuivre le méchant D. Tritus et faire une course exaltante à travers le Canada ! Votre défi : améliorer votre bolide en utilisant les principes du biomimétisme. Inspirez-vous de la nature pour augmenter ses performances. Rencontrez différents experts canadiens dans ce domaine et découvrez des technologies innovantes.

Depuis des milliards d'années, les animaux ont réussi à survivre, à développer des solutions et ont affronté des défis semblables aux nôtres. À nous d'envisager leurs pistes de solutions pour concevoir des modes de transport plus performants et écologiques ! Prenez le volant et parcourez le tout premier jeu en ligne du Musée de l'ingéniosité au: www.museebombardier.com/touteallure. Ce jeu est conçu pour les jeunes de 9 à 12 ans.

Comment réussir vos balconnières?

La réussite des boîtes à fleurs dépend avant tout de la rigueur avec laquelle vous effectuerez la plantation. Voici quelques conseils pour obtenir les plus belles boîtes à fleurs qui soient.

1. Choisissez des contenants larges

Afin d'offrir un maximum d'espace aux racines des plantes, il est préférable d'utiliser des boîtes à fleurs de grand format faisant au minimum 25 cm de largeur et de profondeur.

2. Percez un trou au fond

Il est fortement suggéré de ne pas disposer de cailloux au fond d'une boîte à fleurs puisqu'ils occuperaient l'espace du terreau dont les plantes ont tant besoin. Percez plutôt quelques trous au fond du contenant afin que le surplus d'eau s'écoule facilement.

3. Utilisez un terreau riche

Comme l'espace est restreint dans une boîte à fleurs, mieux vaut utiliser un terreau commercial riche et léger, constitué en parts égales de compost, de tourbe de sphaigne et de perlite.

4. N'attendez pas juin pour planter

Il est possible de fleurir les boîtes à fleurs dès avril. Plusieurs plantes à floraison printanière sont particulièrement robustes et supportent bien les températures froides.

5. Intégrez des végétaux comestibles

Tout aussi bonnes que belles, dans vos boîtes à fleurs, les plantes potagères les mieux adaptées à la culture en pots sont sans contredit les fines herbes et les légumes dont on consomme les feuilles, comme la bette à carde, l'épinard, le kale et la laitue.

Les Fleurons du Québec

6. Plantez avec soin

Avant de procéder à la plantation des végétaux dans vos boîtes à fleurs, il est primordial de bien arroser leurs racines. Faites-les tremper quelques minutes dans un bac contenant un peu d'eau. En dépotant les plantes, si vous voyez que leurs racines sont trop abondantes et congestionnées, taillez-les à quelques endroits avec un sécateur ou un couteau bien aiguisés. Cette opération favorise la formation de nouvelles racines saines et vigoureuses.

Fermeture de l'aréna

Compte tenu des circonstances, la saison de l'aréna s'est terminée abruptement le 14 mars dernier.

L'ouverture est prévue à la fin août pour la saison 2020-2021.

Inscriptions aux activités de l'été 2020

Les inscriptions en ligne sont en cours depuis le 11 mars.

Voici quelques-unes des activités offertes :

- Soccer mineur
- Balle donnée mineure
- Activités aquatiques
- Camp de jour
- Service de garde
- Hockey mineur
- Patinage artistique
- Karaté
- Cours de gardiennage – 11 ans et plus
- Je me garde seul – 9 et 10 ans

IMPORTANT :

Pour profiter des rabais qui s'appliquent à certaines activités pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille, vous devez inscrire tous vos enfants dans la même transaction, sinon le rabais ne s'appliquera pas. **Aucune exeption ne sera faite.**

Si la situation le permet, le Service des Loisirs restera ouvert en soirée de 16h30 à 19h, le mercredi 6 mai. Suivez-nous sur Facebook pour la mise à jour de cette information.

Exceptionnellement, il sera possible de procéder aux inscriptions par téléphone, au 450 532-3743. Si vous tombez sur la boîte vocale, veuillez préciser que vous appelez pour une inscription et donnez votre nom et un numéro où nous pouvons vous joindre EN TOUT TEMPS. Il est à noter que le montant TOTAL devra être payé immédiatement, par carte de crédit.

Aucune exception ne pourra être faite.

Ouverture de la piscine

L'ouverture de la piscine est prévue pour le 29 juin. Le défibrillateur sera installé à la piscine pour les 7 semaines estivales et les moniteurs seront formés pour l'utilisation de celui-ci.

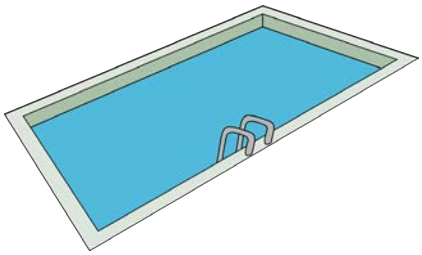

Camp de jour

Les jeunes du Camp de Jour sont à la recherche de jeux de société ainsi que de casse-têtes en bon état et s'adressant à une clientèle de 5 à 12 ans. Les jeux serviront aux activités à l'intérieur lors des journées pluvieuses.

Si vous avez fait du ménage durant le confinement et que vous souhaitez vous départir de certains jeux, lorsque les locaux des Loisirs seront ouverts, vous pourrez nous les apporter.

Les jeunes du Camp de jour vous remercient!

REMBOURSEMENT DES COURS ANNULÉS

Si vous ou vos enfants étiez inscrits à une activité qui a dû être annulée en partie suite à la fermeture de nos infrastructures pour prévenir la transmission du virus COVID-19, prenez note que les cours annulés vous seront remboursés au prorata des cours qui ne seront pas dispensés. Vous n'avez pas besoin de nous contacter.

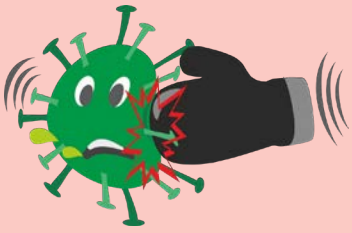

Bénévoles recherchés

Dans le but d'assurer la tenue des activités jeunesse du soccer et de la balle donnée, nous sommes à la recherche de:

Pour la balle donnée:

- Un responsable

Pour le soccer:

- Des responsables de catégorie;
- Secrétaire;
- Trésorier;
- Vice-président;
- Président.

Pour plus d'informations contactez Johanne au 450 532-3743 ou par courriel au loisirs@valcourt.ca

Recherche de professeurs

Vous avez une passion et voulez la partager avec d'autres personnes?

Nous sommes à la recherche de formateurs passionnés pour les activités socioculturelles et sportives!

La Ville de Valcourt mettra gratuitement un local à votre disposition pour la tenue de votre cours.

Faites-nous part de l'activité ou du sport que vous aimeriez enseigner!

Également, s'il y a une activité à laquelle vous aimeriez participer, mais que vous n'avez pas les compétences pour l'enseigner, il vous est possible de l'organiser en trouvant un professeur!

Contactez Johanne au 450 532-3743

Déjà, la période hivernale du quad s'achève. Une autre belle saison qui s'est terminée envers et contre tous pour faire place, nous l'espérons, à la chaleur et les parcelles de sentiers estivales. Au nom du club, je remercie une fois de plus toute l'équipe de bénévoles qui ont fait de cette saison un succès. Les 3 équipes d'opérateurs de surfaceuse, soit le secteur ouest (Valcourt), est (Windsor) et au centre (St-Denis), les agents de sentiers, ainsi que les membres du CA qui travaillent fort autant aux niveau des activités que dans les sentiers. Je remercie aussi particulièrement les propriétaires de terrains qui nous autorisent les droits d'accès.

Samedi le 7 mars dernier se tenait les essais de côté à côte et vtt Can-am chez Performance NC de Valcourt. Selon Martin Bergeron, directeur général de Performance NC, entre 150 et 200 personnes sont venues voir les nouveaux modèles et essayer les 7 véhicules hors route disponibles. Après l'activité, une randonnée était organisée afin de faire visiter le nouveau sentier en développement du côté de Durham Sud. Lors de cette randonnée qui partait de Valcourt, une trentaine de véhicules tout-terrain se sont rendu souper au restaurant des Érables située à Durham Sud. Merci à tous ceux qui sont venus aux essais chez Performance NC ainsi que ceux qui ont participés au souper pizza.

Suivez nous sur notre page Facebook pour les informations à propos de nos prochaines activités.

Merci pour la saison

Services offerts dans votre Ville!

SOINS INFIRMIERS

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

LUNDI AU VENDREDI
9h à 17h

Notre infirmière peut vous aider avec :

- Injection de médicaments
- Infection urinaire (femme)
- Prélèvements sanguins
- Consultation générale
- Infection de la gorge
- Nettoyage d'oreille
- Nettoyage de plaie
- Prise de glycémie
- Test de grossesse
- Perte de poids
- Otite externe
- Conjonctivite
- Pesée de bébé
- Dermatite (eczéma)
- Prise de tension artérielle
- Retrait de points de suture
- Changement de pansement
- Vaccination (grippe, zona, bébé, etc.)
- Consultation Santé-Voyage (avec vaccins)

Et beaucoup plus !

*Des frais de consultation peuvent s'appliquer.

Adressez-vous au laboratoire pour bénéficier de ces services

Julie Binette
Pharmacienne propriétaire
affiliée à uniprix

(450) 532-2233
1038, Boulevard Saint-Joseph, Valcourt

DARWIN

BONNE NOUVELLE !

NOTRE PHARMACIE DISPOSE D'OUTILS CLINIQUES POUR VOUS AIDER AVEC CES CONDITIONS :

- Infection de la gorge
- Rhinite allergique
- Infection urinaire
- Fièvre + douleur
- Conjonctivite
- Otite externe
- Muguet
- Constipation
- Hémorroïdes
- Aphtes buccaux
- Brûlures d'estomac
- Cessation tabagique
- Diarrhée du voyageur
- Intolérance au lactose
- Dermatite (type eczéma)
- Herpès labial (feu sauvage)
- Suppléments de calcium et vitamine D

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU LABORATOIRE MAINTENANT*

Julie Binette
Pharmacienne propriétaire
affiliée à uniprix

1038, Boulevard Saint-Joseph, Valcourt

(450) 532-2233

* Des frais de consultation peuvent s'appliquer.
« Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie. »

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

C'est avec fierté que Mac-Pherson Anacréon se joint à l'équipe de Safia Kacimi à titre de pharmacien propriétaire affilié à Familiprix !

Venez lui souhaiter la bienvenue !

SERVICES OFFERTS PAR L'INFIRMIÈRE*
tous les jeudis de 9 h à 12 h

- Service de prises de sang
- Consultations santé voyage
- Examen et lavage d'oreilles
- Injection de médicaments
- Soins de plaie (pansement et retrait de points de suture)
- Suivi de la glycémie, de la pression artérielle et du cholestérol
- Test de mémoire (MOCA, MMSE)
- Traitement des verrues à l'azote liquide
- Organisation de journées de dépistage auditif avec un audio-prothésiste
- Vaccination voyage
- Vaccination contre la grippe, le zona et le pneumocoque
- Vaccination complète selon vos besoins
- Dépistage de la pharyngite à streptocoque à l'aide de Streptest

SOINS PODOLOGIQUES*
tous les jeudis de 9 h à 21 h

- Coupe d'ongles
- Dégagement des kératoses plantaires
- Réflexologie plantaire (massage des pieds)
- Traitement des verrues plantaires
- Traitement du pied d'athlète
- Traitement des talons crevassés
- Nettoyage et traitement des mycoses aux ongles
- Traitement des ongles incarné, cors et durillons
- Produits Gehwol-Alpskin
- Reçus pour assurances ou impôts

*Des frais peuvent s'appliquer sur la plupart de ces services. Informez-vous au laboratoire ou directement auprès de notre infirmière.

Les infirmières sont responsables de leurs activités professionnelles.

NOUVEAUX SERVICES PROFESSIONNELS offerts pour vous !*

- Prise en charge complète et personnalisée des dossiers patients
- Ajustement des médicaments pour les maladies chroniques
- Dépistage et traitement de la pharyngite à streptocoque
- Dépistage et traitement de l'infection urinaire chez la femme
- Dépistage et traitement de l'otite externe
- Prescriptions de traitements pour l'herpès labial
- Prise en charge complète en santé voyage (vaccination, antibiotique et autres)
- Prescription et enseignement de l'administration d'une trousse pour les patients à risque de surdose aux opioïdes
- Prescription de médicaments pour certaines conditions de santé (eczéma, brûlure d'estomac, cessation tabagique, rhinite allergique, sécheresse oculaire, douleur et fièvre, pieds d'athlète et aphte buccal)
- Prescription de médicament contre les nausées durant la grossesse
- Test d'INR pour suivi d'anticoagulothérapie
- Prescription de contraception orale d'urgence et contraception hormonale régulière suite à la contraception orale d'urgence
- Location et ajustement d'appareils orthopédiques
- Expertise en produits naturels et en produits dermatologiques

*Certaines conditions peuvent s'appliquer. Consultez votre pharmacien.

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

Safia Kacimi et Mac-Pherson Anacréon
Pharmaciens propriétaires

Heures d'ouverture :
Lundi au mercredi 9 h à 18 h • Jeudi et vendredi 9 h à 21 h
Samedi 9 h à 16 h • Dimanche 10 h à 14 h

MAINTENANT OUVERT 7 JOURS SUR 7 !

825-A, rue St-Joseph, Valcourt
450 532-6000

Affiliés à : familiprix

Vous croyez être à bout de ressources? Pas à Valcourt!

Voici une liste des ressources disponibles pour vous, en cette période stressante pour tous. Il n'y a pas de honte à demander de l'aide et ces services sont confidentiels. N'hésitez pas, si vous avez besoin, appelez!

Centre d'Action Bénévole de Valcourt et Région - Popote Roulante; - Dépannage alimentaire; - Plusieurs autres services!	450 532-2255
CLSC Valcourt	819 542-2777
Jeunesse j'écoute	800 668-6868
Banque alimentaire (Caritas Estrie)	819 566-6345
Information et urgence coronavirus	877 644-4545
Info santé (autre que Covid-19)	811
Info-Social	811
Urgence détresse (psychologique)	819 780-2222
JEVI (prévention du suicide Estrie)	819 564-1354
Prévention du suicide (ligne provinciale)	866 APPELLE
OMH (loyer à prix modique)	819 300-4646
Secours-Amitié Estrie	819 564-2323
Centre des Femmes du Val-St-François	800 909-7937
Tel-aide	514 935-1101
Ligne parents	800 361-5085
Tel-aînés	514 353-2463
Tel-écoute	514 493-4484
SOS Violence Conjugale	800 363-9010
Pro-Cam (violence conjugale et familiale)	514 270-8462
Programme d'Aide Temporaire aux Travailleurs du Québec	800 863-6582

Ressources en ligne

Prestation Canadienne d'Urgence :

www.canada.ca via « Mon dossier »

Programme d'Aide Temporaire aux Travailleurs du Québec:

www.quebec.ca

Sous l'onglet famille et soutien aux personnes

Vous souhaitez donner du temps ou faire un don en denrées ou en argent?

Contactez le Centre d'Action Bénévole au 450 532-2255 ou visitez le www.CABVER.org